L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No 57, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Douze piastres par mois, pour 6 mois, payables d'avance pour l'année ; huit piastres pour la moitié ou pour la campagne en publiant une fois par semaine ; quatre piastres d'avance pour toute l'année. Toute personne abonnée ne pouvant passer par la rue dans laquelle il demeure, est abonnée de droit au bureau le plus rapproché de sa demeure. Les abonnés qui changeront de résidence sans en prévenir le bureau, seront considérés comme abonnés jusqu'à ce qu'ils aient prévenu. Les abonnés qui voudront faire cesser leur abonnement devront en donner avis quinze jours d'avance. Les abonnés qui ne voudront pas continuer